

Parcèlement, le dernier gouvernement de Québec donna la construction de sa grande ligne de chemin de fer d'OMawa, Montréal et Québec à des Bas-Canadiens M.M. Duncan McDonald et Cie. pour la partie Ouest, et MM. McGreevy et Cie. pour la partie Est.

Duncan McDonald & Cie.  
McGreevy & Cie.

90. Les contrats publics ont été accordés non pas aux plus bas soumissionnaires, mais à des amis politiques disposés à souscrire au fonds d'élections.

EXEMPLES.

La section 2 du Canal Welland a été accordée à Merrick et Cie., de Toronto, bien que plusieurs soumissions plus basses aient été faites par des soumissionnaires compétents à tous égards, entr'autres Messieurs McDonald et Tabb et A. P. MacDonald et Cie.

Merrick & Cie

La section 7 du Canal Welland a été donnée à Messieurs Higgins et Sullivan, contre qui se trouvaient trois soumissions plus basses.

Higgins & Sullivan.

La section 13 du Canal Welland a été donnée aux troisièmes soumissionnaires Ginty et Dickey.

Ginty & Dickey.

L'administration McKenzie, sans aucune raison renvoyait la soumission de M. John S. Tolton, pour le creusage du havre de Goderich, bien qu'elle fut la plus basse de \$29,525, et cela pour favoriser un jobber sans expérience nommé David Moore, un ami politique de l'Hon. M. Blake.

Le Havre de Goderich.

M. McKenzie rejeta la soumission de M. Martin pour la construction de l'Entrepôt Douanier de Montréal, pour accepter celle de Messieurs Bourgoin et Lamontagne, qui était plus élevée, mais qui avait le singulier avantage d'être faite par des libéraux.

Entrepôt Douanier de Montréal.

L'Honorable M. McKenzie préféra acheter des lisses d'acier de Cooper, Fairman et Cie. à \$54.26 la tonne, au lieu de les prendre de Cox & Green à \$48.67, pour favoriser un de ses frères, qui faisait partie de la société Cooper, Fairman et Cie.

Cooper, Fairman & Cie.

La presse nous apprend qu'un contrat de près d'un million de piastres, pour la construction de cette partie du chemin de fer du Pacifique appelée Branche de la Baie Georgienne, vient d'être accordée à M. John Heney, d'Ottawa, avec l'intention avouée de le passer à une compagnie américaine, dont M. C. Flood, d'Hunters Falls, N.-Y., est un des principaux membres.

Contrat de la Baie Georgienne.

Ce M. Heney est l'un des contracteurs de la section 9 du canal Lachine dont le gouvernement a pris possession pour suspension des travaux.

Tout récemment encore, le gouvernement rejetait les offres de deux bas-canadiens, MM. Denis O'Brien et McNamee et Cie., pour la construction du bassin de radoub à Québec.